

REPUBLICQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
De la commune de BEUGNIESDEPARTEMENT
NORD

Séance du sept avril deux mille vingt trois

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	14	14

Date de la Convocation

Lundi 03 avril 2023

L'an deux mille vingt trois
et le sept avril
à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette
Commune, s'est réuni au nombre prescrit par la loi,
sous
la présidence de Monsieur ERNESTI Maire
Présents : Mrs ERNESTI, BAUDUIN, CORDIEZ, MASY,
MAIRIAUX, GLOBEZ, CARLIER, Mmes PLACE,
LAWRENCE, LOCOCCIOLO, KRZYZANIAK,
Procurations : Mr PODEVIN à Mme PLACE, Mme
CLAUTEAUX à Mr ERNESTI, Mme ERNESTI à Mr MASY
Absent : Mr PRZESZLO

Secrétaire de séance : Mme PLACE

- Délibération pour le vote des taux d'imposition 2023

Mr Le Maire expose à l'assemblée les taux d'imposition 2022
Soit Taxe foncière sur le bâti 31,56%
Soit Taxe foncière sur le non bâti 37,14%
Soit Taxe d'habitation 20,16%

Il propose de maintenir ces taux pour l'année 20223

Taxe foncière sur le bâti 31,56%
Taxe foncière sur le non bâti 37,14%
Taxe d'habitation 20,16%

Après en avoir délibéré, l'assemblée vote à l'unanimité pour le maintien de ces taux
sur l'année 2023.

Pour extrait Certifié Conforme
Le Maire



MINISTÈRE DE L'ACTION ET DES COMPTES PUBLICS
 Libérés, Égalité, Potentiel
 COMMUNE : 078 BEUGNIES
 ARRONDISSEMENT : 59 AVESNES SUR HELPE
 TRÉSORERIE OU SGC : TRÉSORERIE DE SOLRE LE CHATEAU

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2023

I - RESSOURCES FISCALES DONT LE TAUX DOIT ÊTRE VOTÉ EN 2023

Taxes	Bases d'imposition effectives 2022 1	Taux de référence 2023 2	Taux plafonds 2023 3	Bases d'imposition prévisionnelles 2023 4	Produits référence (col. 4 x col. 2) 2023 5	Taux votés 2023 6	Produits attendus (col. 4 x col. 6) 2023 7
Taxe foncière bâtie (TFB)	415 268	31,56	111,71	443 400	139 937	21,56	139 937
Taxe foncière non bâties (TFNB)	55 517	37,14	133,53	59 200	21 987	37,14	21 987
Taxe d'habitation (TH)	34 052	20,16	93,42	33 378	6 729	20,16	6 729
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>
			Total	168 653	168 653		
Taxe	Bases d'imposition effectives 2022	Taux de référence de TH 2023	Taux de majoration 2022	Bases d'imposition prévisionnelles 2023	Produit référence (col.4 x col.2 x col.3) 2023	Taux de majoration voté 2023	Produit attendu (col. 4 x col. 6 x taux TH voté 2023)
Majoration de taxe d'habitation (MTHS)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>

Aide au calcul des taux par variation proportionnelle : il n'est pas nécessaire de remplir cette rubrique en cas de reconduction des taux de référence ou de variation différenciée.

Taxes	Calcul du coefficient de variation proportionnelle (6 décimales) 8	Taux proportionnels (col. 2 x col. 9) 10	Si l'un des taux déterminés de manière proportionnelle excède le taux plafond indiqué en colonne 3, une variation différenciée doit obligatoirement être votée.
Taxe foncière bâties (TFB)	Produit total souhaité		Si la diminution sans lien de taux a été décidée en 2023, cochez la case <input type="checkbox"/>
Taxe foncière non bâties (TFNB)	Produit total soustaité		
Taxe d'habitation (TH)	Produit total de référence (total colonne 5)		
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	Produit total de référence (total colonne 5)		

II - RESSOURCES FISCALES INDÉPENDANTES DES TAUX VOTÉS EN 2023

TVA	IFER	TASCOM	TAFNB	Allocations compensatrices	DCRTP	FNGIR	Effet du coefficient correcteur	Total 11
>>>	0			2 913	0	-38 118	42 363	11

III - TOTALISATION DES RESSOURCES FISCALES PRÉVISIONNELLES POUR 2023

Produits attendus des ressources à taux voté (col. 7)	168 653	+	Produits attendus des ressources indépendantes des taux votés (col. 11)	7 158	=	Total prévisionnel au titre de la fiscalité directe locale 2023	175 811
---	---------	---	---	-------	---	---	---------

Le 09 MARS 2023
 Pour la Direction des Finances publiques,
 FRANK MORDACQ
 DIRECTEUR REG. DES FINANCES PUBLIQUES

Le 07 AVRIL
 Pour la Préfecture,
 (Signature)
 (Stamp: PREFECTURE DE LA SEINE-SAINT-DENIS)

Feuillet à compléter et à retourner systématiquement à la Préfecture et au service de fiscalité directe locale accompagné d'une copie de la délibération de vote.



MINISTÈRE
DE L'ACTION
ET DES COMPTES
PUBLICS

COMMUNE : 078 BEUGNIES

ARRONDISSEMENT : 59. AVESNES SUR HELPE

TRÉSORERIE OU SGC : TRÉSORERIE DE SOLRE LE CHATEAU

N° 1259 COM (2)

TAUX

FDL

2023

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2023

IV - INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

1. DÉTAIL DES ALLOCATIONS COMPENSATRICES ET DOTATIONS

Taxe foncière bâtie :	144
a. Personnes de condition modeste	0
b. Baux à réhabilitation, QPPV, Mayotte	0
c. Exonérations de longue durée (logem. sociaux)	0
d. Locaux industriels	2 769
Taxe foncière non bâtie	
Taxe d'habitation :	
a. Dotation pour perte de THLV	
b. Dotation pour Mayotte	
Cotisation foncière des entreprises :	
a. Exonérations en zone d'aménagem. du territoire	>>>
b. Base minimum	
c. Locaux industriels	
d. Autres allocations	

2. BASES EXONÉRÉES

Taxe foncière bâtie :	11 309
a. Par le conseil municipal	
b. Par la loi	
Taxe foncière non bâtie :	11 009
a. Par le conseil municipal	
b. Par la loi (terres agricoles)	
c. Par la loi (autres)	
Cotisation foncière des entreprises	
a. Par le conseil municipal	
b. Par la loi	
4. BASES TAXÉES DE TAXE D'HABITATION	
a. Hors résid. principales et log. vacants	29 755
b. Logements vacants soumis à la THLV	3 623

3. PRODUITS DES IFR

a. Éoliennes et hydroliennes	
b. Centrales électriques	
c. Centrales photovoltaïques	
d. Centrales hydrauliques	
e. Centrales géothermiques	
f. Transformateurs électriques	
g. Stations radioélectriques	
h. Installations gazières et autres	
5. RÉFORMES FISCALES	
Taxe d'habitation :	
a. Fraction de TVA nationale (%)	
b. TVA prévisionnelle	
c. Coefficient correcteur	1,302727

6. ÉLÉMENTS UTILES AU VOTE DES TAUX

6.1. TAUX PLAFONDS

Taxes	Taux moyens communaux de 2022 au niveau :		Taux plafonds de 2023		Taux des EPCI de 2022		Taux plafonds communaux à ne pas dépasser pour 2023 (col. 13 - col. 14)
	national 11	départemental 12	de 2023 13	de 2022 14	de 2022 14	de 2022 14	15
Taxe foncière bâtie (TFB)	38,28	46,49	116,23	4,52200	4,52200	111,71	111,71
Taxe foncière non bâties (TFNB)	50,44	57,71	144,28	10,74600	10,74600	133,53	133,53
Taxe d'habitation (TH)	22,98	40,15	100,38	6,96100	6,96100	93,42	93,42
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>

6.2. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE CFE

Taux moyens pondérés des taxes foncières de niveau :	
a. National	
b. Communal	
Taux maximum :	
a. Taux communal majoré à ne pas dépasser	
b. Taux maximum de la majoration spéciale	
Taux de CFE perçue en 2022 par la commune d'agglomération. La commune urbaine ou communes ayant opté pour la fiscalité professionnelle unique	

6.3. DIMINUTION SANS LIEN : année antérieure à 2023 au titre de laquelle...

a. ...la diminution sans lien a été appliquée	>>>
b. ...les taux précédemment diminués sans lien ont été augmentés	>>>

Envoyé en préfecture le 24/04/2023

Reçu en préfecture le 24/04/2023

Publié le

ID : 059-215900788-20230407-2023_546-DE



23/05